238 . Val -Richer, Mercredi 7 août 1839, François Guizot à Dorothée de Lieven

Auteurs : Guizot, François (1787-1874)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Les mots clés

Affaire d'Orient, Politique (France), Vie domestique (Dorothée), Vie familiale (Dorothée)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

Présentation

Date1839-08-07
GenreCorrespondance
Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
PublicationInédit

Information générales

LangueFrançais
Cote630, AN : 163 MI 42 AP Papiers Guizot Bobine Opérateur 3
Nature du documentLettre autographe
Supportcopie numérisée de microfilm
Localisation du documentArchives Nationales (Paris)
Transcription
238 Du Val Richer, Mercredi soir 7 août 1839 9 heures

Nous ne nous entendons pas sur la lettre du Consul général de Russie. Relisez la bien. Je viens de la relire. Je n'y vois pour vous aucune augmentation réelle, et permanente de fortune. Mais seulement le droit de recevoir de préférence à vos fils, l'administration des biens du feu Prince de Lieven en Angleterre, puisqu'il est mort sans testament. Ce qui veut dire que vous seule, par vous-même ou par votre fondé de pouvoir vous pourrez recevoir le capital de 40256 L. St., et qu'il restera entre vos mains jusqu'à ce que la propriété définitive, en soit partagée conformément aux lois Russes qui régleront la succession du Prince de Lieven, mais nullement que cette propriété vous soit acquise à vous. La capital se partagera, qu'il soit en vos mains ou en d'autres, et s'il est entre vos mains vous aurez à en rendre compte au moment du partage. Je vois, dans cette loi Anglaise, une marque de déférence et une sûreté données à la veuve, rien de plus. Il y a peut-être là de ma part quelque grosse ignorance quelque bévue étrange. Je ne demande pas mieux que de me tromper. Mais je ne découvre pas par où. D'autant que le sens qui m'apparaît dans la lettre du consul est d'accord avec les principes généraux du droit qui veulent que les formes de procéder en matière de succession, comme l'envoi en possession, la régie provisoire en soient réglées par la loi du pays où les biens sont situés et le fond même de la succession, c-à-d le partage des biens et l'attribution définitive de la propriété, par la loi du pays auquel les intéressés appartiennent. Nous avons là vous au moi, quelque chose à éclaircir. Je vous ai dit ce matin l'embryon de nouvelle qui m'arrivait. Je ne vous ai mandé et ne vous mande jamais rien que de source. Mais l'eau est trouble quelques fois même à la source.

Le travail qui se fait sur plusieurs points en occident comme en orient, au profit de l'Egyptien, est empreint dans les nouvelles que je vous avais transmises. Vous voyez que Bulwer aussi croit au succès. Thiers ne passe que peu de jours à Paris et s'en va à Lille pour deux ou trois mois. Il se montre assez dégagé de la politique et sérieusement occupé de son livre, ses ressentiments contre MM. Passy et Dufaure paraissent presque aussi vifs qu'à leur origine. Il est embarrassé et ennuyé de la réforme électorale sans oser se prononcer contre. Il ne croit pas à un changement de Cabinet avant la session. Sa politique pour l'orient est très belliqueuse, et il répète à tout venant que le Cabinet ne peut absolument rien faire dans cette question. Je suis curieux de savoir si les trois conseils d'hier lui donneront un démenti.

Jeudi 9 heures

C'est rue Lascazes et non rue Belle-Chasse qu'est situé le petit hôtel dont je vous ai parlé. Je vais écrire qu'on le visite avec soin. J'ai peine à croire qu'il soit neuf, puisque M. de Crussot l'habitait naguère. Cependant c'est possible et vous aurez grand tort d'entrer dans des plâtres neufs. Il est vrai qu'il n'y a rue St Florentin qu'un bien petit salon. Felix et Mad. de Nesselrode à la fois, c'est beaucoup Fétix s'ennuie peut-être aussi, non pas de vous, mais de Baden, de ce qui n'est pas Paris. Il a l'air d'un garçon, très Parisien. J'en suis fâché. Vous y étiez accoutumée Pas de nouvelles ce matin. Adieu Adieu. G.

Citer cette page

Guizot, François (1787-1874), 238 . Val -Richer, Mercredi 7 août 1839, François Guizot à Dorothée de Lieven, 1839-08-07.
Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 29/03/2024 sur la plate-forme EMAN :
https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/1789

Informations éditoriales

Date précise de la lettreMercredi 7 août 1839
HeureSoir 9 heures
DestinataireBenckendorf, Dorothée de (1785?-1857)
Lieu de destinationBaden
DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0.
Lieu de rédactionVal-Richer (France)
Notice créée par Marie Dupond Notice créée le 24/03/2020 Dernière modification le 18/01/2024

238

14

Du Val-Richer Soir 7 Août 1839
9 heures. 63

Nous ne nous entendons pas sur la lettre du Consul général de Russie. Relisez-la bien. Je viens de la relire. Je n'y vois pour vous aucune augmentation réelle & permanente de fortune, mais seulement le droit de recevoir, de préférence à vos fils, l'administration des biens du feu Prince de Lieven en Angleterre, puisqu'il est mort sans testament. Ce qui veut dire que vous seule, par vous-même ou par votre fondé de pouvoir, vous pouvez recevoir le capital de 40256 L.st, et qu'il restera entre vos mains jusqu'à ce que la propriété définitive en soit partagée conformément aux lois Russes, qui règleront la succession du Prince de Lieven, mais nullement que cette propriété vous soit acquise à vous. Le capital se partagera, qu'il soit en vos mains ou en d'autres, et s'il est entre vos mains, vous aurez à en rendre compte au moment du partage. Je vois, dans cette loi Anglaise, une marque de déférence et une sûreté garantie à la veuve, rien

6

8

de plus. Il y a peut-être là de ma part quelque grosse ignorance, quelque bévue étrange. Je ne demande pas mieux que de me tromper. Mais je ne découvre pas, par moi. D'autant que le sens qui m'apparaît dans la lettre du Consul est d'accord avec les principes généraux du Droit qui veulent que les formes de procéder en matière de succession, comme l'envoi en possession, la régie provisoire &c soient réglées par la loi du pays où les biens sont situés, et le fond même de la succession, c-à-d le partage des biens et l'attribution définitive de la propriété par la loi du pays auquel les intéressés appartiennent. Vous avez là vous ou moi, quelque chose à éclaircir.

Je vous ai dit ce matin l'embarras de nouvelle qui m'arrivait. Je ne vous ai mandé et ne vous mande jamais rien que de source. Mais l'eau est trouble quelquefois, même à la source, et le travail qui se fait sur plusieurs points, en Occident comme en Orient, au profit de l'Egyptien, est empreint dans les nouvelles que je vous avais transmises. Vous voyez que Bulwer aussi croit au décès.

Thiers ne passe que peu de jours à Paris et s'en va à Sillé pour deux ou trois mois.

Il a montré a
sérieusement a
contre Mr. Pa
aussi vifs qu'i
engagé de la
prononcé cont
de cabinet. ar
l'Orient est
tenant que le
faire dans cette
clarié de la
démontée.

Ce ma
quit le
Je vais
peine à
Conseil
et vous
Il
genre bien

cet beaucoup
Pas de vous
Paris. Il a
été fâché.

Pas de

vait quelque
étrange. Je
n trompez.
Dantant que
être des
ges, généreux
, de prendre
venir en
vient réglés
tout hâtées
c à-dire
définitive.
temps auquel
, avons lu
éclaircis.
embryon de
, ai mandé
que des
quelquefois,
je fait
comme on
est empreint
transmises.
au succès.
à Paris
rois mois.

Il se montre assez dégagé de la politique et sérieusement occupé de son livre. Ses ressentiments contre MM. Passy et Dufaure paraissent presque aussi vifs qu'à leur origine. Il est embarrassé et ennuyé de la réforme électorale sans oser se prononcer contre. Il ne croit pas à un changement de cabinet avant la session. Sa politique pour l'Orient est très belliqueuse, et il répète à tout venant que le cabinet ne peut absolument rien faire dans cette question. Je suis curieux de savoir si les trois conseils d'hier lui donneront un démenti.

Lundi 9 heures.

C'est rue Lascazes et non rue Belle-Chasse qu'est situé le petit hôtel dont je vous ai parlé. Je vais écrire qu'on le visite avec soin. J'ai peine à croire qu'il soit neuf, puisque Mme de Crussol l'habitait naguère. Cependant c'est possible, et vous auriez grand tort d'entrer dans des plâtres neufs. Il est vrai qu'il n'y a que [illegible] qu'un bien petit salon.

Félix et Mad.e de Talleyrand à la fois, c'est beaucoup. Félix s'ennuie peut-être aussi, non pas de vous, mais de Baden, de ce qui n'est pas Paris. Il a l'air d'un garçon très Parisien. [illegible] fâchée. Vous y êtes accoutumée.

Pas de nouvelles ce matin. Adieu. Adieu,